

Publié le 17 juillet 2014

Morbihan : Le 1er parc éolien citoyen de France mis en service à Beganne

Inauguré le 14 juin, le parc éolien de Beganne est le premier dans l'hexagone à être détenu par une majorité de citoyens. Près d'un millier de particuliers possèdent désormais 64 % du capital de la SAS Bégawatts, société d'exploitation du site, à travers des clubs d'investisseurs et des Cigales (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative Locale de l'Économie Solidaire). Investissement global : 12 M€.



C'est une première : près d'un millier d'habitants du Morbihan sont actionnaires majoritaires de la société d'exploitation des quatre éoliennes de 2 mégawatts du Parc de Beganne, via la SAS Bégawatts. Chacun a investi en moyenne 1 600 euros. Le résultat d'un travail de longue haleine, soutenu par la <u>Semaeb</u> et lancé en 2005 par l'association Eoliennes en Pays de Vilaine. Après les études de préfaisabilité, les accords fonciers, les études d'impact et la demande du permis de construire, la SAS dédiée a été créée en décembre 2010. Mise en service en juin, le parc éolien couvrira les besoins en électricité d'environ 8 000 foyers (hors chauffage), soit l'équivalent de la consommation des habitants du canton. Tout un symbole !

« En traduisant concrètement leur engagement à travers ce projet éolien, les habitants du Pays de Redon illustrent bien les conclusions du débat national sur la transition énergétique qui prônent une plus forte implication citoyenne », commente Nicolas Chapelat, chargé de mission énergies renouvelables à la Semaeb. La Sem a créé avec d'autres partenaires la société d'investissement Eilañ, chargé d'investir dans des projets EnR, entre autres participatifs, comme la SAS Begawatts.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



Cette dernière fonctionne sur un principe coopératif, avec une gouvernance répartie en plusieurs collèges regroupant les citoyens actionnaires (64 % des parts), Eilañ (18 %) et des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire. Objectif : permettre aux habitants du territoire de prendre en mains les projets EnR locaux. « D'autres projets éoliens participatifs ont vu le jour ces dernières années, mais jusqu'à présent cette participation citoyenne était minoritaire », précise Nicolas Chapelat.

Une appropriation citoyenne

« Les actionnaires de la société d'exploitation du parc ne sont pas issus de fonds d'investissements anonymes, mais sont des particuliers du territoire réalisant au travers de leur investissement un acte citoyen qui s'inscrit dans une démarche participative », poursuit Nicolas Chapelat. Des réunions publiques, des contacts réguliers avec les élus et les riverains concernés sont menés parallèlement au projet pour impliquer l'ensemble des habitants. Un travail pédagogique sur l'énergie est également organisé dans les écoles du Pays de Redon. Il sera à terme en partie financé par une partie des bénéfices de la production du parc. Deux autres projets citoyens accompagnés par la Semaeb via Eilañ devraient voir le jour dans les prochaines années.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2